Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 080-218005387-20260923-DEL37092026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

Séance du mercredi 23 septembre 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10
Qui ont pris part au vote : 11
Date de la convocation : 17/09/2026
Date d'affichage : 28/09/2026
N° Délibération : 37/09/2026

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Magali DUPREZ, Karine JEANNOT MALASSIS ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Marino PEGORARO, Vincent RETOURNÉ.
Absents : M. Michel VAN DE VELDE représenté par M. Frédéric BÉRULLIER,
Sous la présidence de Monsieur Vincent RETOURNÉ, Maire.
Secrétaire de séance : M. Marino PEGORARO est nommé secrétaire de séance.

DEL 37/09/2026 Transformation de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

M. le Maire informe que suite à la modification de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts, cette taxe sera remplacée dès 2027 par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Pour garder le bénéfice des ressources de cette taxe, le Conseil municipal doit délibérer avant le 30 septembre 2026 pour une application en 2027.

Il expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance
Marino PEGORARO

MAIRIE DE MORISEL 80 Somme

LE MAIRE
Vincent RETOURNÉ

-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
-Pour extrait conforme, Morisel, le 24 septembre 2026
-Transmis au représentant de l'État et publié le : 28 septembre 2026.